

Transformer l'éducation pour l'inclusion des personnes handicapées : Un appel à l'action pour tous les enfants

Le Sommet sur la transformation de l'éducation est l'occasion pour les dirigeants mondiaux de s'engager à transformer l'éducation afin que chaque enfant dans le monde puisse avoir accès à une **éducation de qualité, équitable et inclusive** et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Cela inclut les **240 millions d'enfants handicapés** dans le monde qui, même avant les perturbations de l'éducation liées au COVID-19, n'avaient pas le même accès à l'apprentissage. Comparés aux enfants non handicapés, les enfants handicapés avaient 49 % plus de chances de n'avoir jamais été scolarisés et 42 % moins de chances d'avoir des compétences de base en lecture et en calcul ([UNICEF, 2021](#)). La pandémie de COVID-19 a exacerbé ces disparités, aggravant la crise de l'apprentissage pour les apprenants les plus marginalisés.

Transformer l'éducation pour atteindre tous les apprenants, y compris ceux qui ont un handicap, est nécessaire pour garantir des systèmes éducatifs résilients et inclusifs. Les solutions qui favorisent l'inclusion des apprenants handicapés, qui sont souvent les plus exposés à la négligence, à la stigmatisation et aux abus, sont les mêmes que celles qui favorisent le bien-être et la réussite de tous les apprenants.

L'éducation inclusive, en se concentrant sur le bien-être et la réussite des apprenants handicapés, est un moyen de parvenir à une éducation de haute qualité pour tous les enfants et les jeunes ([CDPH, Art24 GC4](#)). L'investissement dans des systèmes éducatifs inclusifs, qui mettent la diversité au centre, est essentiel pour transformer l'éducation.

Reconnaissant le pouvoir de l'éducation inclusive pour transformer l'éducation, nous appelons tous les acteurs à montrer que les 240 millions d'enfants handicapés comptent et à s'engager, d'ici 2030, à :

1. Augmenter progressivement les allocations budgétaires destinées à l'éducation intégrant le handicap pour qu'elles représentent **au moins 5 % des budgets de l'éducation**.
2. Fixer un objectif à moyen et long terme pour **s'assurer que tous les apprenants handicapés bénéficient de tous les programmes d'éducation**, en reconnaissant qu'au moins 10% des apprenants dans un pays seront des apprenants handicapés.
3. Veiller à ce que tous les programmes d'éducation et les subventions intègrent le handicap et incluent des **critères et des objectifs d'inclusion du handicap**.

La réalisation de ces trois engagements permettrait non seulement de combler le déficit d'éducation des enfants handicapés, mais aussi de transformer les systèmes éducatifs d'une manière qui profitera à tous et contribuera à des progrès plus importants et plus rapides vers la réalisation de l'ODD4.

Comment respecter les engagements ?

✓ Augmenter progressivement les allocations budgétaires destinées à l'éducation intégrant le handicap pour qu'elles représentent au moins 5 % des budgets de l'éducation.

- **Adopter une approche "double"** de la budgétisation de l'éducation qui favorise la transformation de l'ensemble du système afin d'améliorer la qualité de l'éducation pour tous, tout en apportant un soutien ciblé aux apprenants handicapés. Il s'agit notamment d'augmenter le nombre d'enseignants spécialisés et de personnel de soutien, de rendre les technologies de l'information accessibles et de garantir une identification et un soutien précoces des apprenants handicapés.
- **Financer les besoins de soutien spécifiques** des étudiants handicapés en prévoyant un budget pour les technologies d'assistance, l'alphabétisation en braille, l'enseignement bilingue en langue des signes et le sous-titrage, entre autres. Soutenir la transition progressive des écoles ségréguées et **réinvestir dans une éducation réellement inclusive.**
- **Investir dans la formation des enseignants**, y compris des enseignants handicapés, afin de leur permettre et de leur donner les moyens de créer des environnements d'apprentissage adaptés aux différents styles d'apprentissage, comme l'application de la conception universelle de l'apprentissage, et des évaluations accessibles.
- **Promouvoir la budgétisation participative et la transparence budgétaire** qui impliquent de manière significative les apprenants handicapés, les organisations de et pour les personnes handicapées, ainsi que les enseignants, les parents et les personnes en charge des apprenants handicapés.
- **Renforcer l'alignement intersectoriel des budgets** pour permettre la mise en place de systèmes de soutien complets qui répondent à l'interconnexion de la santé, de la protection sociale, des transports, de l'éducation (et d'autres secteurs connexes) pour les enfants et les jeunes handicapés et leurs familles, dès la naissance.

Pour des idées pratiques sur la manière de procéder, examinez et utilisez le [kit d'outils](#) sur la budgétisation sensible au handicap et au genre.

✓ Fixer un objectif à moyen et long terme pour s'assurer que tous les apprenants handicapés bénéficient de tous les programmes d'éducation, en reconnaissant qu'au moins 10% des apprenants dans un pays seront des apprenants handicapés.

- Veiller à ce que toutes les données relatives à l'éducation, de la petite enfance à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle, soient entièrement ventilées par sexe et par handicap.
- Intégrer les questions du Groupe de Washington sur le handicap dans tous les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation.
- Soutenir les systèmes éducatifs pour qu'ils utilisent le [module de fonctionnement de l'enfant du groupe UNICEF/Washington](#) pour suivre et atteindre les enfants handicapés qui sont scolarisés ou non.

✓ Veiller à ce que tous les programmes d'éducation et les subventions intègrent le handicap et incluent des critères et des objectifs d'inclusion du handicap.

- Développer des critères et des objectifs clairs en matière d'éducation intégrant le handicap pour toutes les subventions des programmes d'éducation.
- Veiller à ce que des allocations spécifiques et des conseils sur l'inclusion du handicap fassent partie de tous les programmes de financement de l'éducation et les subventions.
- Suivre tous les investissements des donateurs dans l'éducation à tous les niveaux en utilisant le [marqueur de politique de l'OCDE-CAD](#) sur l'inclusion et l'autonomisation des personnes handicapées.
- Impliquer activement les organisations de personnes handicapées (OPH) ainsi que d'autres organisations de la société civile, dans la conception, le développement et la mise en œuvre des programmes d'éducation.

Il s'agit d'un appel à l'action ambitieux.

Nous sommes convaincus qu'elle transformera véritablement l'éducation et PEUT garantir une éducation de qualité inclusive et équitable et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous d'ici 2030. Allez-vous vous joindre à nous pour faire de cet appel une réalité pour tous les enfants ?

Signez l'appel à l'action :

<https://bit.ly/SignOnIEFrench>

